



CAR AFICIONADO

Centre d'Excellence Automobile
Sport & Prestige

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Cadre réservé à CAR AFICIONADO

Article 1 - Contrat

Le présent contrat régit les relations commerciales entre la société CAR AFICIONADO, ci-après dénommée « le vendeur » et l'acheteur, ci-après dénommé « le client ». Il constitue un bon de commande dans le cadre de la vente d'un véhicule, ou un contrat de mandat.

Le client autorise le vendeur à effectuer les démarches préalable à la livraison du véhicule.

Les présentes conditions générales de vente figurent expressément sur le site www.caraficionado.fr. Le client doit avoir pris connaissance et avoir acceptées les présentes conditions préalablement à la signature du bon de commande.

Article 2 - Mission

Le client donne mandat à la société CAR AFICIONADO pour :

- Négocier auprès de tout vendeur professionnel ou propriétaire, l'achat du véhicule objet du mandat correspondant à la désignation technique,
- Réaliser l'achat du véhicule en France ou à l'étranger,
- Prendre livraison du véhicule et l'immatriculer dans le pays où il a été acheté. Le véhicule restant fiscalement neuf pour le recouvrement de la TVA,
- S'acquitter du tarif H.T du véhicule, du montant de la T.V.A., des frais de transport et de mise en conformité aux spécifications françaises.

Si le véhicule a été acheté à l'étranger, le vendeur agit en qualité de mandataire et versera à ce titre le montant de la TVA. Le véhicule sera facturé à CAR AFICIONADO pour le compte de son client.

Dans le cas d'un véhicule acquis en France, le vendeur agit en qualité négociant.

La TVA sera acquittée sur la facture française du vendeur en application de l'article R56 du Code général des Impôts.

Article 3 - Prix

Le prix du véhicule indiqué dans la désignation technique s'entend T.T.C. (toutes taxes comprises). Il comprend le prix H.T. (Hors taxes) du véhicule décrit avec ses équipements ses options ainsi que le montant de la TVA (selon le taux en vigueur), le carburant présent dans le véhicule et tous les frais administratifs en vue de l'obtention de la carte grise.

Le prix de vente du véhicule ne comprend pas les frais de séquestre (se reporter à l'article 7 ci-dessous), la carte grise définitive, la vignette (le cas échéant) et un éventuel malus.

A compter de l'acceptation par la Société CAR AFICIONADO du mandat, le prix est garanti jusqu'à la livraison du véhicule, sauf augmentation des tarifs par le constructeur motivée par une amélioration des équipements, une variation de la fiscalité ou la mise en place de nouvelles mesures gouvernementales.

Le client devra s'acquitter du prix du véhicule, de la carte grise, de la vignette et de l'éventuel malus restant dû, après déduction du montant de l'acompte (article 4 ci-dessous), au plus tard au moment de la livraison du véhicule et au moyen d'un chèque de banque libellé à l'ordre de CAR AFICIONADO ou par virement bancaire.

Article 4 - Conditions du contrat

Dans le cadre d'une vente au comptant n'entrant pas dans le champ d'application des articles L311-1 à L 311-37 du Code Général de la Consommation, le contrat de vente est définitif dès la signature du bon de commande par le client et le vendeur, et après le versement d'un acompte dont le montant reste à définir entre les parties.

Dans le cadre d'une vente à crédit entrant dans le champ d'application des articles L311-1 à L 311-37 du Code Général de la Consommation, le contrat prend effet dès que l'offre préalable de crédit a été acceptée et après le versement de l'acompte. La vente est définitive dès que le contrat de crédit est lui-même définitif.

Dans le cadre d'une vente à domicile ou à l'extérieur du lieu d'établissement du vendeur, visée dans les articles L121-21 à L121-33 du Code Général de la Consommation, le contrat est définitif à l'expiration du délai de rétractation tel que prévu par l'article L121-25 (voir ci-contre).

Toute somme versée d'avance est constitutive d'acompte.

Le bon de commande signé par le client et le vendeur est définitif et valable seulement pour le véhicule désigné. Le client ne peut en aucun cas céder à un tiers les droits découlant du présent contrat ou le contrat lui-même.

Article 5 - Provisions et acompte

Dans le cadre d'un contrat de mandat, la société CAR AFICIONADO, peut demander au client « Le mandant » de lui verser une provision sur avance et sur frais dont le montant sera défini d'un commun par les deux parties. Cette provision viendra s'imputer au moment de la livraison, sur le prix du véhicule. Cette provision sera conservée par la société CAR AFICIONADO au titre d'indemnité forfaitaire ou restituée au client.

Dans le cadre d'un contrat de vente, le client devra verser un acompte, fixé d'un commun accord entre les parties, au moment de la signature du bon de commande.

Toute somme versée d'avance est constitutive d'acompte.

Le bon de commande signé par le client et le vendeur est définitif et valable seulement pour le véhicule désigné. Le client ne peut en aucun cas céder à un tiers les droits découlant du présent contrat ou le contrat lui-même.

Article 6 - Le véhicule

Le véhicule, objet du bon de commande, répond aux caractéristiques définies par le vendeur. Le véhicule est conforme aux spécifications techniques du constructeur. Toutefois, le constructeur peut, à tout moment, modifier les caractéristiques techniques de ses modèles. D'autre part, les informations et les photographies des véhicules qui sont présentés sur le site : www.caraficionado.fr sont indicatives et non contractuelles.

Article 7 - Livraison

Le véhicule est livré, immatriculé chez CAR AFICIONADO sauf accord particulier entre les deux parties. Dès que le véhicule est livrable, le vendeur est tenu d'en informer le client, par écrit. Le client devra en prendre livraison dans un délai de 15 jours commençant à courir à compter de l'envoi par le vendeur de la notification écrite. Passé ce délai, des frais de garde peuvent lui être facturés. Le montant de ces frais correspond à 0,25 % du prix de vente du véhicule. La livraison du véhicule est subordonnée au règlement complet par le client.

Le client devra effectuer les démarches nécessaires pour assurer le véhicule le jour de la livraison.

La livraison peut être prorogée en cas de force majeure, d'un commun accord entre les parties.

Le client s'engage à prendre livraison du véhicule dans les 15 jours de l'avis de mise à disposition qui lui a été adressé par le vendeur. A défaut, et sans cas de force majeure, le vendeur pourra, soit reporter la livraison à une date ultérieure, soit résilier purement et

simplement la vente par l'envoi d'une lettre recommandée avec A.R. L'acompte reçu restera la propriété du vendeur à titre de dommages et intérêts.

En cas d'annulation de la commande par le client dans les conditions prévues, le client pourra exiger le remboursement de l'acompte versé.

Article 8 - Immatriculation

Le véhicule est livré, immatriculé chez CAR AFICIONADO sauf accord particulier entre les parties. Le vendeur garantit l'immatriculation définitive du véhicule en France sous les conditions suivantes :

L'immatriculation du véhicule sera effectuée par CAR AFICIONADO après complet paiement par le client du prix du véhicule, de la carte grise et de l'éventuel malus.

Le véhicule immatriculé au nom du client sera livré en plaques définitives,

CAR AFICIONADO ne saurait être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement qui entraînerait un éventuel retard dans la livraison du véhicule.

Article 9 - Résiliation

Le client pourra résilier sa commande par lettre recommandée avec A.R. adressée au vendeur et obtenir le remboursement de l'acompte ou de l'avance sur frais, dans les cas limitatifs suivants :

- en cas d'exercice de sa faculté de rétractation prévue par l'article L.121-20 du Code Général de la Consommation,

- en cas de dépassement de la date de livraison du véhicule, fixée par les parties, sauf en cas de force majeure (événement extérieur

et imprévisible) ou si le véhicule est disponible,

- en cas de refus des modifications des caractéristiques visées à l'article 6 ci-dessus,

- dans le cas où le véhicule ne pourrait pas être immatriculé en France.

En cas de résiliation, le client restera néanmoins tenu des engagements pris en son nom antérieurement à la résiliation intervenue.

Hormis les cas précités, toute résiliation du contrat, n'entrant pas dans un cas de force majeure, donnera lieu à conservation par CAR AFICIONADO de la provision sur avances et frais ou de l'acompte versé, à titre d'indemnité forfaitaire.

Il en sera de même dans le cas où le client, après notification par lettre recommandée, refuserait de prendre livraison du véhicule ou refuserait de s'acquitter des solde qu'il resterait devoir, étant précisé que dans ce cas, le contrat de vente ou de mandat sera résilié aux torts exclusifs du client. Le vendeur pourra alors engager des poursuites à l'encontre du client afin obtenir réparation du préjudice subi.

Article 10 - Dispositions diverses

Seul le bon de commande, le contrat de mandat et les présentes conditions générales de vente, régissent les rapports entre le vendeur et le client.

Les stipulations du présent contrat ne sauraient être interprétées comme ayant pour objet ou pour effet, de priver l'une ou l'autre des parties, de l'exercice d'une action en justice destinées à faire connaître ses droits.

Fait à :

(adresse complète et précise du lieu de conclusion du contrat)

Le : ____ / ____ / ____

Signature du Vendeur
et cachet de CAR AFICIONADO

Signature du Client

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions stipulées au présent bon de commande et les accepter



BORDEREAU DE RÉTRACTATION

Loi n°72-1137 du 22 décembre 1972
modifiée par la Loi n° 89-421 du 23 juin 1989

CONDITIONS

- Compléter et signer ce formulaire,
- L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception,
- Utiliser l'adresse figurant ci-contre,
- L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande.

Nom du client : _____

Adresse du client : _____

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après : _____

- Désignation du véhicule commandé : _____

Date de la commande : ____ / ____ / ____

CAR AFICIONADO
Z.A.C. MERMOZ - 2 AV. DE LA FORET
33320 EYSINES
Tél. : 05 24 07 80 80
Fax : 05 24 07 80 90
contact@caraficionado.fr
RCS Bordeaux 521 583 377 - NAF 4511Z
SARL au Capital de 110 000 Euros

SIGNATURE DU CLIENT